



Conseil communal du 02/09/2026

Réponse à l'interpellation n°43 :

**« L'immobilisation d'un camion-plateau communal de la propreté publique ;
Interpellation introduite par M. BOIKETE Philippe, Conseiller communal »** *(ordre du jour)*

Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Cette interpellation part d'une affirmation qui mérite d'abord d'être rectifié : le camion IVECO évoqué, s'il s'agit bien de celui auquel vous faites référence, n'est pas utilisé par le Service Propreté publique pour l'enlèvement des encombrants.

Il est important de le préciser, parce que toute l'argumentation de l'interpellation repose sur l'idée qu'un camion immobilisé serait la cause directe d'une diminution de la capacité d'enlèvement des encombrants. Ce n'est tout simplement pas le cas.

Le véhicule concerné est utilisé par le Service Propreté publique principalement pour le transport des poubelles. Avec des sacs poubelles, sa charge utile se situe entre 500 et 1.000 kg.

Et s'il fallait l'utiliser pour le transport d'encombrants, sa capacité serait limitée à environ 300 kg par transport.

Nous sommes donc très loin des 10 tonnes d'encombrants par jour évoquées dans l'interpellation. Cette comparaison ne correspond pas à l'usage réel du véhicule ni à ses caractéristiques techniques.

Venons-en maintenant aux raisons de son immobilisation.

Le véhicule est actuellement à l'arrêt à la suite d'une défaillance importante du moteur, qui nécessitait initialement son remplacement complet.

Le coût de cette opération avait été estimé à environ 9.000 euros.

Compte tenu de ce montant, le Garage communal, qui assure la gestion et l'entretien du charroi communal, a entrepris différentes démarches auprès de plusieurs garages et prestataires afin de rechercher une solution techniquement fiable, mais aussi financièrement plus raisonnable.

Ces démarches ont permis d'identifier une alternative au remplacement complet du moteur, consistant à intervenir de manière ciblée sur les éléments défectueux.

Le coût de cette réparation est aujourd'hui estimé à environ 2.000 euros.

Nous avons donc privilégié une solution permettant de remettre le véhicule en état tout en réduisant très significativement la dépense initialement envisagée.

Concernant la remise en service, le dossier est suivi par le Garage communal/Travaux publics. La réparation doit encore suivre les différentes étapes administratives nécessaires, notamment sa présentation et son approbation par le Collège, avant de pouvoir être définitivement planifiée.

Nous ne donnerons donc pas, contrairement à ce qui est demandé dans l'interpellation, une date précise que nous ne sommes pas encore en mesure de garantir.

En revanche, l'objectif est clair : permettre la remise en service du véhicule dans les meilleurs délais.

Enfin, concernant les mesures compensatoires, il faut là encore rétablir la réalité du fonctionnement du service.

Afin d'assurer la continuité des missions du Service Propreté publique, un autre véhicule de type IVECO a été mis à sa disposition.

Ce véhicule permet notamment d'assurer le transport des poubelles et de maintenir les missions essentielles du service.

Pour l'enlèvement des encombrants, il n'est donc pas exact de présenter le camion immobilisé comme l'unique outil permettant d'assurer cette mission, ni de laisser entendre que son immobilisation aurait paralysé le dispositif communal.

Je pense qu'il est utile, dans ce type de débat, de distinguer la réalité opérationnelle de la mise en scène politique.

Oui, un véhicule communal est immobilisé à la suite d'une panne importante.

Oui, nous aurions évidemment préféré qu'il soit immédiatement réparé.

Mais nous avons surtout fait le choix de rechercher une solution moins coûteuse : passer d'une réparation estimée à 9.000 euros à une intervention aujourd'hui estimée à environ 2.000 euros.

Et pendant ce temps, le service continue à fonctionner avec les moyens disponibles.

Il est donc assez difficile de parler d'un équipement « indispensable à l'enlèvement des encombrants » lorsqu'il ne remplit pas cette fonction et de lui attribuer une capacité de transport de 10 tonnes qui ne correspond pas à ses caractéristiques.

Nous pouvons avoir des débats politiques sur la propreté, et ils sont parfaitement légitimes.

Mais ces débats doivent au minimum reposer sur les bons véhicules, les bonnes missions et les bons chiffres.

Sur ce dossier, la Commune assume ses responsabilités : le véhicule sera réparé, dans le respect des procédures, à un coût très inférieur à celui initialement envisagé, et le service continuera dans l'intervalle à assurer ses missions avec les moyens disponibles.

Je vous remercie pour votre attention.